



University
of Basel

Liste B+

Outils mis à disposition par i.mail-Offizin

Esther Spinatsch, 31.03.2022

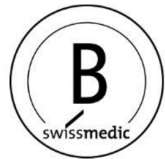
Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Révisions janvier 2019:

- §
- Loi sur les produits thérapeutiques
 - Ordonnance sur les médicaments
- } remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance

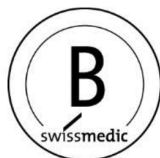
Remise simplifiée concerne:



- traitement de maladies aiguës fréquentes «**liste B+**»
- Poursuite d'un traitement de longue durée (1 an après prescription)



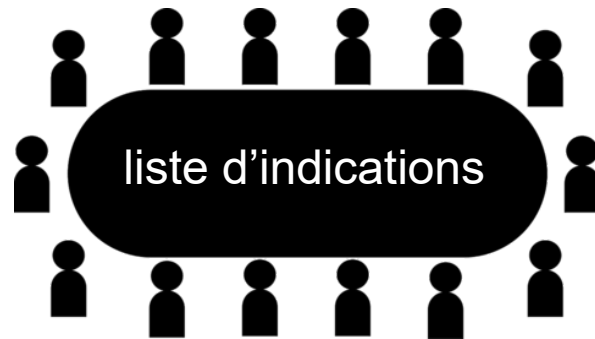
- Potentiel d'abus / dépendance
 - Potentiel d'interaction médicamenteuse
 - Documentation spécifique obligatoire
- } «**liste B-**»



- cas exceptionnels justifiés, comme auparavant

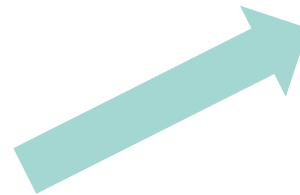
Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Procédure d'évaluation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



- Indications
- Principes actifs
- Conditions

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Conditions générales pour la remise

- Remise par la **pharmacienne** ou le **pharmacien** en personne
- **Présence physique** de la patiente ou du patient (*documenter les **exceptions!***)
- Devoir de **consignation** (information permettant de comprendre la décision de remise)
- Prise en compte des données de **l'information professionnelle** (limite d'âge / durée du traitement)
- Prise en compte des **restrictions supplémentaires de la liste de l'OFSP** (cf. restrictions spécifiques aux indications et colonne «Autres remarques»)
- Associations médicamenteuses: les restrictions de chaque principe actif s'appliquent
- **Taille de l'emballage** limitée à la durée de traitement (liste de l'OFSP / l'information professionnelle)
- Pas de remise aux **femmes enceintes** ou qui **allaitent**

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Liens et documents officiels

Site Web de l'OFSP:

PDF avec liste actuelle des indications et principes actifs avec remise simplifiée.

Version actuelle: juillet 2021

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heilmittel/abgabe-von-arzneimitteln.html>

Fichier Excel de Swissmedic:

Reclassification des produits de C à B

(«Liste B-»). *Version actuelle: 24.03.2022*

https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/fr/dokumente/internetlisten/liste-umteilungen-abgabekategorie_b.xlsx.download.xlsx/Liste-Umteilungen-Abgabekategorie_B.xlsx

The screenshot shows the official website of the Swiss Federal Office of Public Health (OFSP). The page title is 'Remise simplifiée des médicaments soumis à ordonnance'. The navigation menu includes 'L'OFSP', 'Vivre en bonne santé', 'Maladies', 'Médecine & recherche', 'Assurances', 'Stratégie & politique', 'Professions de la santé', 'Lois & autorisations', and 'Chiffres & statistiques'. The breadcrumb trail indicates the path: 'Office fédéral de la santé publique OFSP > Médecine & recherche > Médicaments et dispositifs médicaux > Remise simplifiée de médicaments'. A 'Contact' button is visible in the top right corner.

Umteilungen in die Abgabekategorie B gemäss Art. 45, Abs. 3 der Arzneimittelverordnung (VAM, SR 812.212.21) Reclassifications dans la catégorie de remise B selon l'art. 45, al. 3 de l'ordonnance sur les médicaments (OMéd, RS 812.212.21)							
Zulassung s-nummer	Bezeichnung des Arzneimittels	Abgabekategorie Arzneimittel	Datum der Verfügung	Publikation Swissmedic Journal	Besondere Angaben	Entscheid rechtskräftig	Entscheid in Kraft
N° d'autorisation	Dénomination du médicament	Cat. de remise du médicament	Date de la décision	Publication dans le Journal Swissmedic (environ 7 semaines après)	Indications particulières	[30 Tage nach Verfügung + allfällige Gerichtsferien]	30 jours après la décision (+ éventuelles vacances)
60064	Amavita Dextromethorphan Retard, Kapseln	B	24.03.2022		Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 49926 Pulmofoor retard, capsules	Zulassung abgelaufen	
67013	Amavita Dextromethorphan, Hustentabletten	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 48869 Bexin, Hustentabletten	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe	
60063	Amavita Dextromethorphan, Sirup	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 53979 Pulmofoor, sirup	Zulassung abgelaufen	
67031	Amavita Dextromethorphan-N, Hustensirup	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 39639 Bexin, Hustensirup	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe	
67006	Amavita Domperidon, Schmelztabletten	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 66089 Domperidon lingual Spirig HC, Schmelztabletten	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe	
67061	Amavita Dormyl-N, Tabletten	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 52035 Bonox, Tabletten	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe	
63101	Apotheke zur Eiche Antitussivum, Sirup	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Medicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 15098 GEM Antitussivum, Sirup	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe	
36736	Benocten, Tabletten	B	23.01.2020	12/2021		Ja/Oui	
41925	Benocten, Tropfen	B	23.01.2020	12/2021		Ja/Oui	
55818	Benylin mit Codein N, Hustensirup	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui	

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Outils à disposition des pharmacies

Association des pharmaciens cantonaux (2019): **en allemand uniquement!**
Aide à la mise en œuvre pour la remise et la documentation des médicaments soumis à prescription médicale dans les pharmacies publiques

→ Recommandations et exemples concrets pour les conditions générales de remise, les exceptions et la documentation

**Umsetzungshilfe
 Persönliche Abgabe und Dokumentationspflicht
 rezeptpflichtiger Arzneimittel in öffentlichen
 Apotheken** (YAM Art. 47, Art. 48)

1 Einführung und Geltungsbereich

Mit der Revision des Arzneimittelgesetzes (AMG) werden seit dem 1. Januar 2019 laufend die Anforderungen der folgenden Abgabekategorie C erweitert in die Abgabekategorie B (oder in die Abgabekategorie A) umfassen. Ziel ist die Aufhebung der Abgabekategorie C.

Neu dürfen auch in Apotheken unter genauer Begleitung versorgungspflichtige Arzneimittel abgegeben werden, ohne dass ein Arztbesuch bzw. eine ärztliche Verschreibung erforderlich ist. Bei dieser Abgabe von verschreibungspflichtigen Arzneimitteln ist eine ärztliche Verschreibung durch den behandelnden Arzt und Apotheker seitens Vorlegende halbjährlich unentgeltlich (YAM Art. 48, Abs. 1).

2. Anrechnung der Lese B für Befreiung von häufig abgabefähigen Arzneimitteln, wenn es sich um Arzneimittel mit bekanntem, seit mehreren Jahren existierendem Wirkstoff handelt (Indikation) und die AMG zugewiesenen Arzneimittel der Lese B, die der Bundesrat freigegeben hat:

3. Anrechnung der Lese B für Verabreichung einer Dauermedikation während eines Jahres nach der Erwerbserhebung durch eine Arzt- oder einen Arzt.

4. Anrechnung für einen sicheren Anrechnung bei der Abgabe der Pharmazie durch eine Halbjahresfrist (Indikation) und die bis zum 1. Januar 2019 die Abgabekategorie C zugehörigen und von der Bundesrat neu in die Abgabekategorie B eingetragene. Dies betrifft insbesondere:

- Wirkstoffe, die einen bekannten Missbrauchspotenzial enthalten, die zur Steuerung einer Abgabekategorie können.
- Wirkstoffe, enthalten die zu schwerwiegenden Nebenwirkungen mit verschreibungspflichtigen Arzneimitteln führen können, oder
- ein hohes Risiko der Missbrauchspotenzial enthalten.

5. Bestehen bei der Abgabe, dass Apothekern in begünstigten Ausnahmefällen, insbesondere bei Lese A und B abgeben dürfen (AMG Art. 24 Abs. 1, Nr. 2, Ziff. 2).

in der Gesetzgebung wird explizit verlangt, dass die Abgabe rezeptpflichtiger Arzneimittel durch Apothekern nur unter genauer Begleitung erfolgen darf. Diese sind:

1.1 Persönliche Abgabe (YAM Art. 47)

- Die Abgabe darf nur persönlich durch die Apothekerin oder Apotheker persönlich stattfinden.
- Der Apotheker muss für die Beschaffung und Übergabe des Arzneimittels persönlich anwesend sein.

1.2 Dokumentationspflicht (YAM Art. 48)

- Jede Abgabe muss in elektronischer oder schriftlicher Form dokumentiert sein.
- Die Dokumentation muss mindestens folgende Informationen enthalten:
 - Name, Vorname, Geburtsdatum, Geschlecht und der abgabefähigen Person (Apothekerin)
 - Besondere Angaben des Arzneimittels, Dosierung und Packungsgröße
 - Angaben über die Nachvollziehbarkeit des Erlasses über die Abgabe

Kanton	Eintritt	Datum
Schaffhausen	Eintritt	20.04.2019
Sankt Gallen	Eintritt	20.04.2019
Solothurn	Eintritt	20.04.2019
Schweiz	Eintritt	20.04.2019
Thurgau	Eintritt	20.04.2019
Uri	Eintritt	20.04.2019
Valais	Eintritt	20.04.2019
Vaud	Eintritt	20.04.2019
Vernon	Eintritt	20.04.2019
Vully	Eintritt	20.04.2019
Zürich	Eintritt	20.04.2019

2. Gesetzliche Grundlagen

Bundesgesetz über Arzneimittel und Medizinprodukte vom 15. Dezember 2008 (Schweizerische Eidgenossenschaft, SR 812.21, Art. 24 Abs. 1 Nr. 2, Art. 47, 48)

Verordnung über die Anrechnung vom 21. September 2019 (Anrechnungsvorgang, SR 812.21, Art. 48, 49 und 50)

3. Grundsätze / Ziel

Durch die Umsetzung der 3 gesetzlich festgelegten Abgabekategorien (persönliche Abgabe, persönliche Anrechnung und Anrechnung bei einer sicheren Anrechnung) werden in diesem Positionspapier Empfehlungen im Sinne von Mindestanforderungen abgegeben.

Das Positionspapier wurde zusammen mit Vermerk von PharmaZürich erstellt.

4. Empfehlungen für die Umsetzung in öffentlichen Apotheken

4.1 Persönliche Abgabe

4.1.1 Abgabe durch Apothekerin oder Apotheker

in der öffentlichen Apotheke muss in jedem Fall eine persönliche Anrechnung werden (Papier oder EDV), das eine Anrechnung bei der Abgabe des Arzneimittels nicht involviert war und die Abgabe nachweislich "vorgelassen" ist.

Dies kann z.B. durch eine Freigabe der Abgabe im EDV System für die nur ein Apotheker in der Apotheke vorhanden ist und die bis zum 1. Januar 2019 die Abgabekategorie C zugehörigen und von der Bundesrat neu in die Abgabekategorie B eingetragene. Dies betrifft insbesondere:

- Wirkstoffe, die einen bekannten Missbrauchspotenzial enthalten, die zur Steuerung einer Abgabekategorie können.
- Wirkstoffe, enthalten die zu schwerwiegenden Nebenwirkungen mit verschreibungspflichtigen Arzneimitteln führen können, oder
- ein hohes Risiko der Missbrauchspotenzial enthalten.

4.1.2 Persönliche Anwesenheit des Patienten / der Patientin (vgl. 1.1)

in der Regel müssen die Patienten persönlich anwesend sein.

- Ausnahmen von der Anwesenheitspflicht sind in folgenden und dokumentierten Ausnahmefällen möglich:
 - Vorübergehend, ist dies für den/die Patient/Patientin in der Apotheke eine Person zu sein.
 - Patienten, die in einem anderen öffentlichen Apotheken abgeben können.
 - Die öffentliche Apotheke sollte über eine Vorbestellung verfügen oder muss mindestens in der Dokumentation identifizieren, was und in einer geeigneten Weise zum Patienten einen (Therapie- / Vor- / Stelle etc.) und die Empfängername (Name, Nachname) zu identifizieren der abgabefähigen Person mit Vorname, Nachname, Geburtsdatum, Geschlecht, ist im Grundbuch nicht möglich.

Demnach Ausnahmefälle von 1.1.2019 und des Apothekern mit BAF und sollte, die unter **erhöhter Aufsicht** stehen.

Kanton	Eintritt	Datum
Schaffhausen	Eintritt	20.04.2019
Sankt Gallen	Eintritt	20.04.2019
Solothurn	Eintritt	20.04.2019
Schweiz	Eintritt	20.04.2019
Thurgau	Eintritt	20.04.2019
Uri	Eintritt	20.04.2019
Valais	Eintritt	20.04.2019
Vaud	Eintritt	20.04.2019
Vernon	Eintritt	20.04.2019
Vully	Eintritt	20.04.2019
Zürich	Eintritt	20.04.2019

4.1.3 Dokumentationspflicht (vgl. 1.2)

Die Dokumentation kann in elektronischer oder schriftlicher Form geführt werden. Die Aufzeichnungen müssen nachvollziehbar, leicht und jederzeit einsehbar sein. Änderungen müssen nachvollziehbar sein (Beispiel vgl. Anhang).

In jedem Fall müssen im betriebsinternen QS-System entsprechende Vorgaben zum Nachvollziehbarkeit und der Dokumentation beachtet werden. Diese sind die Dokumentation vorläufig werden kann und trotzdem nachvollziehbar ist es als effektiv gemacht wurde.

In der Dokumentation ist eine zusätzliche Dokumentation vorzunehmen mit dem Ziel der Nachvollziehbarkeit, dass die Dokumente zum Dichte nachvollziehbar sind.

Jede Dokumentation für die Abgabe ohne ärztliche Verschreibung muss mindestens folgende Informationen enthalten sein: Folgende Angaben müssen zwingend erfasst werden:

- Name, Vorname, Geburtsdatum, Geschlecht Patientin
- Besondere Angaben des Arzneimittels, Abgabedatum und Freigabezeitpunkt der abgabefähigen Person (Apothekerin)
- Das Freigabezeitpunkt
- Besondere Angaben des Arzneimittels, Abgabedatum und Freigabezeitpunkt der abgabefähigen Person (Apothekerin)
- Die Art und Weise wie das Präparat verschrieben wurde muss dokumentiert sein
- Die Art und Weise wie das Präparat verschrieben wurde muss dokumentiert sein
- Die Art und Weise wie das Präparat verschrieben wurde muss dokumentiert sein
- Die Art und Weise wie das Präparat verschrieben wurde muss dokumentiert sein

Es muss für Dritte nachvollziehbar nachvollziehbar sein wie es zum Abgabebestand gekommen ist (vgl. Beispiel im Anhang).

4.1.4 Persönliche Anwesenheit des Patienten / der Patientin (vgl. 1.1)

in der Regel müssen die Patienten persönlich anwesend sein.

- Ausnahmen von der Anwesenheitspflicht sind in folgenden und dokumentierten Ausnahmefällen möglich:
 - Vorübergehend, ist dies für den/die Patient/Patientin in der Apotheke eine Person zu sein.
 - Patienten, die in einem anderen öffentlichen Apotheken abgeben können.
 - Die öffentliche Apotheke sollte über eine Vorbestellung verfügen oder muss mindestens in der Dokumentation identifizieren, was und in einer geeigneten Weise zum Patienten einen (Therapie- / Vor- / Stelle etc.) und die Empfängername (Name, Nachname) zu identifizieren der abgabefähigen Person mit Vorname, Nachname, Geburtsdatum, Geschlecht, ist im Grundbuch nicht möglich.

Dieses Positionspapier hat gesetzlich vorgeschriebene Vorgaben, solange auf kantonaler Ebene keine anderen gesetzlichen Vorgaben bestehen.

Kanton	Eintritt	Datum
Schaffhausen	Eintritt	20.04.2019
Sankt Gallen	Eintritt	20.04.2019
Solothurn	Eintritt	20.04.2019
Schweiz	Eintritt	20.04.2019
Thurgau	Eintritt	20.04.2019
Uri	Eintritt	20.04.2019
Valais	Eintritt	20.04.2019
Vaud	Eintritt	20.04.2019
Vernon	Eintritt	20.04.2019
Vully	Eintritt	20.04.2019
Zürich	Eintritt	20.04.2019

ANHANG

Dokumentation von nachvollziehbaren Abgabebeständen (mit Beispielen)

- Bei Produkten die aus der Lese C in die Lese B umfassen wurden, genügt oft die Angabe der Indikation, damit die Einreichung nachvollziehbar ist.
 - z.B. Präparaten bei Cerebralen Präparaten.
 - Bei Substanzen, bei denen ein Missbrauchspotenzial besteht, empfiehlt es sich zusätzlich zu dokumentieren, dass ein möglicher Missbrauch aufgrund der Anamnese ausgeschlossen werden kann. Dies kann auch als Standardprozess im QS-System vorgesehen sein, so dass dieser Anrechnung mit dem Punkt erfüllt ist.
- Bei der Befreiung einer Substanz (Einreichung), sollten maximal 10 Minuten der Verschreibung, muss bei der ersten Abgabe auf die ungelöste Verschreibung verwiesen und die zweite Befreiung der Verschreibung erklärt werden. Dies ist nach Konsultation oder Information.
 - Die Art und Weise wie das Präparat verschrieben wurde muss dokumentiert sein
 - z.B. Rezepturen oder Foto einer Blase der Apotheke einer Person.
- Bei Präparaten oder Substanzen für die ein Abgabebestand (von PharmaZürich oder pharmazürich) ist, muss immer immer diese zur Dokumentation angelegt werden:
 - z.B. bei der „Pflanz“ danach.
- Bei Befreiungen, Anrechnung und anderen Präparaten, die in Eigenverantwortung des Apothekers abgegeben werden (z.B. Abgabe in begünstigten Ausnahmefällen), sollte es die Möglichkeit der Dokumentation und Begleitung des Abgabebestandes. Die (notwendige) Angabe von Befreiungsdaten ohne Verschreibung ist jedoch den zuständigen Behörden zu melden.

Kanton	Eintritt	Datum
Schaffhausen	Eintritt	20.04.2019
Sankt Gallen	Eintritt	20.04.2019
Solothurn	Eintritt	20.04.2019
Schweiz	Eintritt	20.04.2019
Thurgau	Eintritt	20.04.2019
Uri	Eintritt	20.04.2019
Valais	Eintritt	20.04.2019
Vaud	Eintritt	20.04.2019
Vernon	Eintritt	20.04.2019
Vully	Eintritt	20.04.2019
Zürich	Eintritt	20.04.2019

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/biomed/heilmittel/kav_vollzugshilfe_erleichterteabgabe.pdf.download.pdf/KAV_Positionspapier_Abgabe_Liste_B_def_V_190506.pdf

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance: Outils à disposition des pharmacies: i.mail-Offizin



Par des pharmaciennes pour des pharmaciennes depuis l'an 2000:

Articles courts pour la pratique officinale et la pharmacie clinique

- Actuels
- Brefs et concis
- Axés sur la pratique
- Basés sur les preuves
- Révisés par des spécialistes
- Indépendants et sans publicité

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Outils à disposition des pharmacies: i.mail-Offizin

Série spéciale depuis 2019: «i.mail-Offizin – Liste B+»:

- Conditions générales de remise
- Liste de l'OFSP complétée des noms commerciaux
- Articles sur les indications avec conclusion axée sur la pratique officinale
- Fiches clients



i.m@il Offizin

Recherche d'articles: Saisissez un mot-clé...

Deutsch Français

Home Abonnements FPH Archives Actualités Libre accès **Liste B+** Contraception d'urgence Connexion S'abonner

Série « i.mail-Offizin - Liste B + »

Sur cette page sont réunis tous les articles relatifs aux indications et médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance par les pharmaciennes et pharmaciens.

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: Conditions générales de remise:

n° 9 / 15.05.2020 (vers. 2021)

i.m@il
Offizin

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance: conditions générales

Suite aux révisions en janvier 2019 de la loi sur les produits thérapeutiques d'une part et de l'ordonnance sur les médicaments d'autre part, il est désormais possible aux pharmaciennes et pharmaciens, dans certaines conditions, de remettre des médicaments soumis à ordonnance sans ordonnance médicale (cf. i.mail-Offizin n° 27/2019). Cette nouvelle prestation est possible pour les médicaments suivants^{1,2}:

- médicaments de la **catégorie de remise B** pour le traitement de maladies fréquentes («liste B+»)
- médicaments de la **catégorie de remise B** utilisés pour poursuivre un traitement de longue durée (pendant un an après prescription)
- médicaments de l'ancienne **catégorie de remise C** («liste B-»)
- médicaments des **catégories de remise A et B** dans des cas exceptionnels justifiés, comme auparavant

Les indications et médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance par les pharmaciennes et pharmaciens ont depuis été publiés par étapes par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)³; la première publication date du 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de principes actifs approuvés depuis de nombreuses années et utilisés pour traiter des maladies courantes. La liste a été complétée par les médicaments (y compris leurs indications) qui ont été reclassés de la catégorie de remise C à la catégorie de remise B. Mais la reclassification n'est à ce jour pas encore entrée en force pour toutes les spécialités de l'ancienne liste C, car diverses reclassifications font l'objet d'un recours. Swissmedic publie une liste récapitulative des reclassifications contenant des informations sur les recours et les renoncements à l'autorisation⁴. En été

2021, la liste a été élargie à de nouvelles indications. Un groupe d'experts, dénommé «liste d'indications», est chargé de conseiller l'OFSP pour sélectionner les principes actifs et les indications concernés.

Les conditions générales de remise figurent dans l'**encadré 1**. Les restrictions supplémentaires spécifiques à l'indication ou au principe actif, notamment en ce qui concerne la durée du traitement et la limite d'âge, sont également applicables. Dans des cas justifiés, des exceptions aux exigences susmentionnées sont possibles; elles doivent obligatoirement être consignées et expliquées. Les personnes dans l'impossibilité de quitter leur domicile peuvent, p. ex. être conseillées par téléphone et le médicament peut ensuite être remis à un tiers en possession d'une procuration.

Une prise de position de l'Association des pharmaciens cantonaux fournit une aide à la mise en œuvre pratique dans les pharmacies (en allemand)⁵. Le webinaire du 28 avril 2020 répond également à certaines questions pratiques (cf. webinaire «Liste d'indications» demandé uniquement).

L'article i.mail-Offizin n°14/2020 contient le tableau récapitulatif actualisé des indications et médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance par les pharmaciennes et pharmaciens. Pour faciliter son utilisation, la liste a été complétée par les noms commerciaux des médicaments⁶.

De plus, i.mail-Offizin publie une nouvelle série régulièrement mise à jour, «i.mail-Offizin - Liste B +», comprenant des articles consacrés aux indications et médicaments majeurs du domaine de la consultation en pharmacie.

Encadré 1: conditions générales pour la remise sans ordonnance¹

- Remise par la **pharmacienne ou le pharmacien en personne**
- Présence physique** de la patiente ou du patient
- Devoir de **consignation**, y compris information permettant de comprendre la décision de remise
- Prise en compte des données de l'**information professionnelle** (en particulier de la limite d'âge et de la durée du traitement)
- Prise en compte des **restrictions supplémentaires** de la liste de l'OFSP (cf. restrictions spécifiques aux indications et colonne «Autres remarques»)
- Pour les préparations contenant des associations médicamenteuses, les restrictions de chaque principe actif s'appliquent
- La taille de l'emballage est limitée à la durée de traitement selon la liste de l'OFSP ou l'information professionnelle
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Références:

- https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizinen_und_forschung/helvetika/abgabe-von-azn-medizinen.html
- https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/data/dam/medicaments/indicationen/indicationen-abgabe-kategorie_b_plus/download/abgabe-liste-umsetzung-abgabe-kategorie_b_plus
- https://www.bag.admin.ch/dam/bag/asset/document/abgabe/abgabe-liste-b_plus_waerzmittel-entzuehungskategorie_b_plus.pdf
- https://www.bag.admin.ch/dam/bag/asset/document/abgabe/abgabe-liste-b_plus_190506.pdf
- [www.swissmedic.ch](https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/data/dam/medicaments/indicationen/indicationen-abgabe-kategorie_b_plus)

Editeur: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel
Autor: Esther Spinatsch, Pharmazie, April 2020
Basler Hochschulrat / Basler Hochschulrat / Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel
Données soumissionnées contrôlées, toutes les garanties. © Pharmaceutical Care Research Group

Encadré 1: conditions générales pour la remise sans ordonnance¹

- Remise par la **pharmacienne ou le pharmacien en personne**
- Présence physique** de la patiente ou du patient
- Devoir de **consignation**, y compris information permettant de comprendre la décision de remise
- Prise en compte des données de l'**information professionnelle** (en particulier de la limite d'âge et de la durée du traitement)
- Prise en compte des **restrictions supplémentaires** de la liste de l'OFSP (cf. restrictions spécifiques aux indications et colonne «Autres remarques»)
- Pour les préparations contenant des associations médicamenteuses, les restrictions de chaque principe actif s'appliquent
- La taille de l'emballage est limitée à la durée de traitement selon la liste de l'OFSP ou l'information professionnelle
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: Liste de l'OFSP avec noms commerciaux:

n° 14 / 31.07.2021
Remise simplifiée sans ordonnance: indications et médicaments

Page 1/8

i.m@il
Offizin

Le 1er juillet 2021, la liste des médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance par les pharmaciens a été mise à jour. Pour faciliter la mise en œuvre pratique en pharmacie, i.mail-Offizin a complété la liste des médicaments commercialisés des médicaments soumis à ordonnance, consulter l'article i.mail-Offizin n° 09/2020 (vers. 2021) sous conditions générales de remise simplifiée.

Indications (par ordre alphabétique)

- **Dermatoses (pages 1-2):** infections cutanées bactériennes, infections cutanées virales (herpès, verrues), parasitoses, acné, acné rosacée, mycoses cutanées, mycoses et infections cutanées bactériennes et mycoses cutanées inflammatoires, mycoses unguéales, dermatites et eczémas non infectés, urticaire, alopecie androgénique, anesthésie locale
- **Douleurs aiguës (page 3)**
- **Maladies de l'appareil digestif (page 4):** nausées et vomissements, reflux gastro-oesophagien, troubles fonctionnels du tractus gastro-intestinal, diarrhées, constipation, crise hémorroïdaire aiguë, obésité
- **Maladies du système respiratoire (page 5):** rhinite, bronchospasmes, toux, autres
- **Maladies des yeux (page 5):** conjonctivite allergique saisonnière, conjonctivite bactérienne, sécheresse oculaire
- **Maladies urogénitales (page 6):** mycoses vaginales, restauration de la flore vaginale physiologique, traitement et prophylaxie des infections par sonde urinaire, dysfonction érectile
- **Migraines (page 6)**
- **Rhinite allergique saisonnière (page 7)**
- **Vitamines et sels minéraux - carences (page 7):** carence en potassium, carence en magnésium
- **Autres indications (page 8):** prophylaxie de la carie, difficultés d'endormissement, hypotension artérielle, mal des voyages et vertiges, contraception d'urgence, traitement d'urgence d'une overdose d'opioïdes, sevrage tabagique

Principe actif	Substance	Forme	Mode de traitement	Autres remarques
Infections cutanées bactériennes				
sulfadiazine argentine, thiazolamide de sodium	IA/UGIN PLUS	crème		
Herpès				
aciclovir	ZUMRAM	crème		
Verrues				
acide monochloroacétique	AC1 TOCAUSLIN liq	sol		
trifluoréthyle, acide, dispanthène	CARBAMID WAS 6103 Widmer	crème		
Parasitoses / gale (cf. article i.mail n° 10/2019 vers. Liste B+)				
perméthrine	SCAB-MIL 5%	crème		
Acné				
adapalène	DIFFERIN	crème / gel	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	documenter la confirmation de l'absence de grossesse et l'information sur le risque en cas de grossesse
isotrétinoïne	ROCCOLIAN	gel		
trifluoréthyle	ABOY 0.05%	crème / lotion		
Acné rosacée (cf. article i.mail n° 11/2020 vers. Liste B+)				
benzoylperoxyde	SOORANIVA 10 mg/g	crème		
Mycoses cutanées				
calcipotriololamine	SI BIPROX	shampooing		
	CICLOLIAN	sol		
	MYCOSTER 10 mg/g	crème		
nitrate de miconazole	SEBOROL	shampooing	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	adolescents dès 12 ans
	NU/GRAL 2%	crème		
kétoconazole	NU/GRAL 20 mg/g	shampooing		
	kétoconazole 20 mg/g gél.	shampooing		
topicalité, oxyde de zinc	MULHIBID pâte curative	pâte		

Abbréviations: gél.: gélules, sol.: solution

Officine: Pharmazentral-Care Research Group, Universität Basel
Adresse: Fasnackerstr. 1, 4051 Basel
Revisor: Esther Spintach, Pharmazeutin, dipl. BSc, Pharmazentral-Care Research Group, Universität Basel
Dossier: 13/2020/2021, 13/2021/2021, 13/2022/2021

www.i.mail-offizin.ch

Indications (par ordre alphabétique)

- **Dermatoses (pages 1-2):** infections cutanées bactériennes, infections cutanées virales (herpès, verrues), parasitoses, acné, acné rosacée, mycoses cutanées, mycoses et infections cutanées bactériennes et mycoses cutanées inflammatoires, mycoses unguéales, dermatites et eczémas non infectés, urticaire, alopecie androgénique, anesthésie locale
- **Douleurs aiguës (page 3)**
- **Maladies de l'appareil digestif (page 4):** nausées et vomissements, reflux gastro-oesophagien, troubles fonctionnels du tractus gastro-intestinal, diarrhées, constipation, crise hémorroïdaire aiguë, obésité
- **Maladies aiguës du système respiratoire (page 5):** rhinite, bronchospasmes, toux, autres
- **Maladies des yeux (page 5):** conjonctivite allergique saisonnière, conjonctivite bactérienne, sécheresse oculaire
- **Maladies urogénitales (page 6):** mycoses vaginales, restauration de la flore vaginale physiologique, traitement et prophylaxie des infections par sonde urinaire, dysfonction érectile
- **Migraines (page 6)**
- **Rhinite allergique saisonnière (page 7)**
- **Vitamines et sels minéraux - carences (page 7):** carence en potassium, carence en magnésium
- **Autres indications (page 8):** prophylaxie de la carie, difficultés d'endormissement, hypotension artérielle, mal des voyages et vertiges, contraception d'urgence, traitement d'urgence d'une overdose d'opioïdes, sevrage tabagique

A connaître par toute l'équipe!

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: Liste de l'OFSP avec noms commerciaux:

MALADIES UROGÉNITALES				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Mycoses vaginales (cf. article i.mail n° 21/2021)				
ciclopiroxolamine	DAFNEGIL 100 mg	ovules vag	pas de remises répétées dans un trimestre	remise uniquement aux patientes connaissant les symptômes pas de remise aux enfants avant la ménarche
	DAFNEGIL 10 mg/g	crème vag		
	DAFNEGIL Duopack	ovules + crème		
nitrate d'éconazole	GYNO-PEVARYL 50 mg / 150 mg	ovules vag		
	GYNO-PEVARYL 1 %	crème vag		
	GYNO-PEVARYL 150 Kombipack	ovules + crème		
povidone iodée	BETADINE	ovules vag		
Restauration de la flore vaginale physiologique (cf. article i.mail n° 21/2021)				
œstriol, lactobacillus acidophilus	GYNOFLOR	cpr vag	remise de max. 6 cpr	indiquer les effets secondaires à chaque remise
Traitement et prophylaxie des infections par sonde urinaire				
acétate de chlorhexidine	URO-TAINER Chlorhex 1:5000 *	sol de rinçage		
Dysfonction érectile (cf. article i.mail n° 5/2022)				
sildénafil	VIAGRA 25 mg	cpr	remise de max. 4 cpr	indiquer les effets secondaires à chaque remise
	sildénafil 25 mg gén.	cpr		
	SILVIR 25 mg	film orodisp		

Pour chaque indication:

- **Principe actif**
- **Spécialités** (noms commerciaux)
- **Forme galénique**
- **Durée du traitement** si divergence avec information professionnelle
- **Autres remarques** par ex. limitations si divergence avec information professionnelle (par ex. âge)
- **Lien direct** vers article de la série «i.mail-Offizin – Liste B+» correspondant

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: articles sur les indications



n° 15 / 15.08.2021
Triptans: remise simplifiée sans ordonnance

Page 1/2

Triptans: remise simplifiée sans ordonnance

Les triptans figurent depuis peu sur la liste des médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance médicale (liste B+).

Encadré 1: conditions à la remise d'un triptan conformément à la liste B+

- Remise uniquement en cas de migraine diagnostiquée par un médecin
- Taille de remballage adaptée au traitement d'une crise de migraine aiguë
- Traitement des adultes uniquement
- Avec l'accord de ou de la patiente, chaque remise est annoncée au médecin traitant
- Remise par le ou la pharmacien(ne) en personne
- Présence physique du ou de la patient(e)
- Devoir de conscription, y.c. information permettant de comprendre la décision de remise
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

MÉCANISME D'ACTION

Les triptans sont des agonistes sélectifs des récepteurs sérotoninergiques 5-HT_{1B} et 5-HT_{1D}. La densité de ces récepteurs est particulièrement élevée dans les vaisseaux sanguins crâniens et beaucoup plus faible dans la périphérie et les vaisseaux coronaires. En se liant au récepteur, le triptan empêche une libération de neurotransmetteur, ce qui interromp la transmission nociceptive au niveau trigémino-céphalique.

EFFICACITÉ

Après administration d'une dose standard de triptan, 42-76% des patients enregistrés après deux heures une amélioration de la céphalée par rapport à 27% sous placebo. L'amélioration est obtenue par une modification de l'intensité de la céphalée qui passe de moyenne à légère à insignifiante.

Le **Tableau 1** (page 2) donne un aperçu de l'efficacité des différents principes actifs selon la dose et la forme galénique utilisées. La disparition complète de la douleur après deux heures est atteinte après l'application d'une dose standard de triptan par 18-50% des patients (11% sous placebo). Le rizatriptan en comprimés orodispersibles à 10 mg (50%) et l'électriptan en comprimés à 80 mg (48%) semblent les plus efficaces. Le frovatriptan et le naratriptan semblent légèrement moins efficaces, mais, comme l'amotriptan, ils se caractérisent par un taux thérapeutic

n° 15 / 15.08.2021: Triptans: remise simplifiée sans ordonnance

Page 2/2

Encadré 1: conditions à la remise d'un triptan conformément à la liste B+

- Remise uniquement en cas de migraine diagnostiquée par un médecin
- Taille de remballage adaptée au traitement d'une crise de migraine aiguë
- Traitement des adultes uniquement
- Avec l'accord de ou de la patiente, chaque remise est annoncée au médecin traitant
- Remise par le ou la pharmacien(ne) en personne
- Présence physique du ou de la patient(e)
- Devoir de conscription, y.c. information permettant de comprendre la décision de remise
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

INTERACTIONS

L'association entre un triptan et un principe actif susceptible d'entraîner une augmentation de la concentration en sérotonine comme par ex. les SSRI/SNRI, les inhibiteurs de la MAO, le L-tryptophane, le lithium et les antidépresseurs tricycliques peut théoriquement conduire à un syndrome sérotoninergique (cf. article i.mail n° 17/2020). Si elle est nécessaire, une telle combinaison requiert une surveillance médicale étroite, surtout en début de traitement et en cas d'augmentation posologique.

GROSSESSE / ALLAITEMENT (EXCLUS DE LA LISTE B+)

Selon les données actuellement disponibles, l'administration des triptans pendant la grossesse n'est liée ni à une augmentation du risque de malformations ni à une augmentation du taux de fausse couche. Si un traitement par triptan est envisagé chez une femme enceinte, on procédera à une analyse du rapport bénéfice/risque pour la mère et l'enfant à naître (cf. article i.mail n° 2/2019).

ENCADRÉ 2 - Conclusion: à retenir pour le conseil en officine

- Tout compte des contre-indications: pathologies cardiaques ischémiques, antécédents d'infarctus du myocarde, vasospasmes coronaires, hypertension mal contrôlée, insuffisance hépatique ou rénale sévère, migraine hémiparétique ou basilaire, prise simultanée de préparations à base d'érythromycine et d'inhibiteurs de la MAO.
- Exclure les drapeaux rouges tels que durée ou intensité inhabituelles de la douleur, céphalées d'intensité rapidement maximale, résistance au traitement, etc.
- Rendre les clients attentifs aux effets indésirables: nausées, douleurs abdominales, adhérence (embouche), troubles sensoriels, étourdissements, sécheresse buccale, sensation de chaleur, rougeurs faciales et douleurs thoraciques/oppression thoracique.
- Contre les éventuelles interactions: avec p. ex. SSRI/SNRI, inhibiteurs de la MAO, tryptophane, lithium et antidépresseurs tricycliques, risque d'un syndrome sérotoninergique; augmentation du taux plasmatique en cas d'association entre le rizatriptan et le propranolol; l'amotriptan et l'électriptan sont des substrats du CYP3A4; le naratriptan du CYP1A2.
- Amotriptan et sumatriptan: attention à l'allergie croisée avec les sulfonamides.
- Possibilité d'administrer simultanément un AINS (ou du paracétamol) pour obtenir un effet un peu plus puissant.
- Moment de prise optimal: dès les premiers signes de la céphalée migraineuse.
- Si l'effet est insuffisant, il est possible de prendre une deuxième dose au plus tôt après 2h.
- Posologie maximale pour les triptans, le seul pour l'apparition de la céphalée induite par l'abus de médicaments est fixé à 10 jours de traitement.

CONTRA-INDICATIONS

L'administration de triptans est contre-indiquée dans les cas suivants: migraine hémiparétique ou basilaire, pathologies cardiaques ischémiques, antécédents d'infarctus du myocarde, vasospasmes coronaires (angor de Prinzmetal), ou hypertension mal contrôlée. Insuffisance hépatique ou rénale sévère. L'administration simultanée de préparations à base d'érythromycine est contre-indiquée.

Le sumatriptan est privilégié, car c'est pour cette substance que l'on dispose du plus grand nombre de données*. On ne dispose que de très peu de données concernant l'utilisation des triptans durant la période d'allaitement. Selon ces données, l'électriptan et le sumatriptan passent en petites quantités dans le lait maternel, mais ne semblent pas dépasser des doses qui nuisent à la croissance de l'enfant.

DRAPEAUX ROUGES

En présence de l'un des signes d'alarme suivants, il ne faut pas remettre de triptan et référer le ou la patient(e) à un spécialiste à des fins d'examen de déficits neurologiques, signes systémiques tels que fièvre ou méningisme, signes systémiques généraux, troubles de la conscience, âge > 50 ans, durée ou intensité inhabituelles de la douleur, céphalées

Editorial: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel
Autor: Verena Reppel, Pharmazie-Offizier
Illustration: Peter B. Schmid, Universität Basel
Illustration: Verena Reppel, Pharmazie-Offizier
Illustration: Peter B. Schmid, Universität Basel
Illustration: Verena Reppel, Pharmazie-Offizier
Illustration: Peter B. Schmid, Universität Basel

Structure des articles:

- Mécanisme d'action, efficacité, interactions, effets indésirables, contre-indications, drapeaux rouges
- Encadré «conditions particulières à la remise selon la liste B+»
- Encadré «à retenir pour le conseil en officine»
- Tableau comparatif des produits disponibles en Suisse
- Références

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



Lundi, 8h00, se présente dans votre pharmacie:

- Souffre d'hémorroïdes avec important prurit anal et légers saignements rouge clair lors de la défécation
- A déjà eu les mêmes symptômes il y a env. 6 mois, mais cette fois, le prurit est plus important

Souhaite quelque chose de particulièrement efficace contre le prurit

Historique médicamenteux:

- aucun

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



n° 14 / 31.07.2021: Remise simplifiée sans ordonnance: indications et médicaments
Page 4/8

i.m@il
Offizin

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Constipation				
macrogol 3350, bicarbonate de sodium, chlorure de sodium, chlorure de potassium	MOVICOL / sans arôme	pdr	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	adultes uniquement
	MOVICOL prête à l'emploi	sol buvable		
	macrogol gén.	pdr		
	MOVICOL Junior sans arôme	pdr		
picosulfate de sodium	Macrogon Junior gén.	pdr	enfants dès 6 ans	
	LAXOBERON gouttes laxatives	ggt		
Crise hémorroïdaire aiguë (cf. article i.mail n° 23/2021)				
dobésilate de calcium, lidocaïne HCl, acétate de dexaméthasone	DOXIPROCT Plus	pommade	max. 3 jours	adultes uniquement
	polycrésulène, cinchocaïne HCl	FAKTU	supp / pommade	
Obésité				
orlistat	XENICAL 120 mg	caps	12 semaines	adultes uniquement
	orlistat 120 mg gén.	caps		

* médicament de l'ancienne liste C (Liste B-)

Abbreviations: caps: capsules, cpr: comprimés, gén.: génériques, GR: gastro-résistant, gtt: gouttes, HCl: chlorhydrate, MUPS: Multi-unit Pellet-system, orodisp: orodispersible, pdr: poudre, ret: retard, sol: solution, susp: suspension, supp: suppositoires

n° 23 / 15.12.2021 – série liste B+
Antihémorroïdaires: remise simplifiée sans ordonnance médicale
Page 1/2

i.m@il
Offizin

Antihémorroïdaires: liste B+

INTRODUCTION
Les hémorroïdes constituent une plainte proctologique très fréquente dans les pays occidentaux. En fonction des études, la prévalence à vie varie entre 40% et 70% avec une répartition égale entre les sexes, le pic d'âge se situe entre 45 et 65 ans.¹ Le taux de guérison spontanée est important, ce qui explique le recours fréquent à l'automédication. Le présent article revient sur les options de traitement disponibles en pharmacie. Parmi celles-ci, les antihémorroïdaires DoxiProct® Plus et Faktu® figurent depuis peu sur la liste des médicaments pouvant être remis de manière simplifiée sans ordonnance médicale (liste B+) sous certaines conditions (cf. Encadré 1 et article i.mail n° 23/2021, mai 2021)²

TABLEAU CLINIQUE
Les hémorroïdes sont des dilatations nodulaires des téguments vasculaires (coussins hémorroïdaire) chargés de rapprochement sanguin dans la région anale; elles sont situées au-dessus de la ligne péritinéale (démite entre la muqueuse du rectum et le canal anal), transforment répétées de selles dures, un effort de pousser excessif lors de la défécation (constipation) ou une pression abdominale trop élevée (gonflement) provoque un déplacement des téguments hors de l'anus. Le relâchement des téguments provoque, prolongeant une phase sanguine et, par la suite, une hypertrophie muqueuse et la formation possible de thrombus (cf. Fig. 1)³

ANAMNÈSE
Un interrogatoire anamnestique comprenant les questions suivantes est essentiel pour établir le conseil en officine:
- **Ecoulement de sang et/ou maculage:** saignement rouge clair lors de la défécation ou après celle-ci?
- **Douleur:** la défécation est-elle douloureuse? Type, intensité, durée et évolution de la douleur?
- **Démangeaisons et/ou sensations de brûlure?**
- **Succession de phases sympathiques et complications?**
- **Anamnèse concernant les fèces:** quelle est la consistance, la couleur, la fréquence? sensation de corps étranger? présence palpable? constipation? incontinence fécale?
- **Antécédents et anamnèse familiale:** opérations, accouchements, colorectomes, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, cancers?
DRAPÉAUX ROUGES
En présence des signaux d'alarme figurant dans l'encadré 2, la plainte hémorroïdaire doit faire l'objet d'une consultation chez un spécialiste.

Il faut distinguer ces hémorroïdes (souvent appelées hémorroïdes «externes») de la thrombose veineuse péri-anale (qui se présente par une «plumetée» en perianale). Selon l'ampleur du prolapus et le positionnement possible ou non dans l'anus, les hémorroïdes sont classées en quatre stades (cf. article i.mail n° 14/2008), on notera que l'intensité des troubles ressentis ne dépend pas du stade de la maladie.⁴ La pose du diagnostic requiert un examen proctologique simple comprenant une anamnèse soignée, une inspection, un toucher rectal et une rectoscopie.⁵

SYMPTÔMES
Les symptômes comprennent un prurit anal et de légers saignements rouge clair subtil lors de la défécation, des saignements et des sautes, selon la gravité de la maladie, on observe des inflammations, des thromboses douloureuses aiguës et le prolapus des hémorroïdes.
ANAMNÈSE
- Saignements péri-anaux
- Symptômes présents depuis > 7 jours et pas d'amélioration malgré le traitement
- Déficit immunitaire
- Épisodes fréquemment récidivants de saignements hémorroïdaires
- Facteurs de risque de cancer du colon (> 50 ans, maladie inflammatoire chronique de l'intestin, polypes ou cancer du côlon dans l'anamnèse familiale)
- Selles molles (sans prise de fer)

La douleur ne fait pas partie des symptômes typiques des hémorroïdes et doit par conséquent faire l'objet d'un examen médical afin d'éliminer d'autres affections anales douloureuses, thromboses veineuses péri-anales aiguës, abcès péri-anaux ou cancers par ex.⁶

Options thérapeutiques
Les options de traitement des hémorroïdes comprennent la régularisation du canal intestinal par la prise de fibres alimentaires, des mesures thérapeutiques locales comme l'application de pommades ou de suppositoires, des mesures instrumentales comme la sclérose et la pose de ligatures élastiques⁷ et des mesures chirurgicales⁸ et/ou d'arrêter le canal intestinal par la pose de ligatures élastiques. Selon les ligatures élastiques, les interventions chirurgicales sont réservées aux stades III et IV.⁸ Les recommandations thérapeutiques varient d'un pays à l'autre et selon les ligatures élastiques.

Encadré 1: Conditions à la remise simplifiée sans ordonnance*
- Uniquement chez les adultes
- Durée d'utilisation limitée (cf. Tab. 1, p. 2)
- Remise par une pharmacie en ne possédant pas de médicaments en possession
- Présence physique du ou de la patient(e)
- Devoir de confidentialité, y.c. information permettant de comprendre la décision de remise
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Encadré 2: Drapéaux rouges
- Âge < 18 ans
- Douleur anale intense avec difficultés d'évacuation
- Troubles associés à une constipation chronique (> 3 mois)
- Fièvre
- Saignements péri-anaux
- Symptômes présents depuis > 7 jours et pas d'amélioration malgré le traitement
- Déficit immunitaire
- Épisodes fréquemment récidivants de saignements hémorroïdaires
- Facteurs de risque de cancer du colon (> 50 ans, maladie inflammatoire chronique de l'intestin, polypes ou cancer du côlon dans l'anamnèse familiale)
- Selles molles (sans prise de fer)

Encadré 3: Conclusion - à remettre pour le conseil en officine
- Les symptômes occasionnels par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des saignements péri-anaux, un gonflement péri-anal ou un prolapus, un prurit, des saignements et des sensations de brûlure.
- Les pommades rectales et les suppositoires constituent uniquement un traitement symptomatique et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits après la défécation. Utiliser une canal pour appliquer la pommade profondément dans le rectum.
- Liste B+ - dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on peut également utiliser l'acétate de dexaméthasone (Doxiproct® Plus) ou le polycrésulène (Faktu®) combinés avec des anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigus (cf. Encadré 1, p. 11).
- Et de tels cas réactions d'hypersensibilité sont possibles. À l'apparition d'une réaction allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Faktu®). L'apparition d'effets cutanés ne peut être exclue après un traitement prolongé (Doxiproct® Plus).
- Mode de vie: vivre une activité physique quotidienne, à l'hygiène anale après chaque défécation, à une prise suffisante de liquide et à une alimentation riche en fibres.

Encadré 4: Conclusion - à remettre pour le conseil en officine
- Les symptômes occasionnels par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des saignements péri-anaux, un gonflement péri-anal ou un prolapus, un prurit, des saignements et des sensations de brûlure.
- Les pommades rectales et les suppositoires constituent uniquement un traitement symptomatique et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits après la défécation. Utiliser une canal pour appliquer la pommade profondément dans le rectum.
- Liste B+ - dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on peut également utiliser l'acétate de dexaméthasone (Doxiproct® Plus) ou le polycrésulène (Faktu®) combinés avec des anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigus (cf. Encadré 1, p. 11).
- Et de tels cas réactions d'hypersensibilité sont possibles. À l'apparition d'une réaction allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Faktu®). L'apparition d'effets cutanés ne peut être exclue après un traitement prolongé (Doxiproct® Plus).
- Mode de vie: vivre une activité physique quotidienne, à l'hygiène anale après chaque défécation, à une prise suffisante de liquide et à une alimentation riche en fibres.

Encadré 5: Conclusion - à remettre pour le conseil en officine
- Les symptômes occasionnels par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des saignements péri-anaux, un gonflement péri-anal ou un prolapus, un prurit, des saignements et des sensations de brûlure.
- Les pommades rectales et les suppositoires constituent uniquement un traitement symptomatique et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits après la défécation. Utiliser une canal pour appliquer la pommade profondément dans le rectum.
- Liste B+ - dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on peut également utiliser l'acétate de dexaméthasone (Doxiproct® Plus) ou le polycrésulène (Faktu®) combinés avec des anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigus (cf. Encadré 1, p. 11).
- Et de tels cas réactions d'hypersensibilité sont possibles. À l'apparition d'une réaction allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Faktu®). L'apparition d'effets cutanés ne peut être exclue après un traitement prolongé (Doxiproct® Plus).
- Mode de vie: vivre une activité physique quotidienne, à l'hygiène anale après chaque défécation, à une prise suffisante de liquide et à une alimentation riche en fibres.

Encadré 6: Conclusion - à remettre pour le conseil en officine
- Les symptômes occasionnels par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des saignements péri-anaux, un gonflement péri-anal ou un prolapus, un prurit, des saignements et des sensations de brûlure.
- Les pommades rectales et les suppositoires constituent uniquement un traitement symptomatique et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits après la défécation. Utiliser une canal pour appliquer la pommade profondément dans le rectum.
- Liste B+ - dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on peut également utiliser l'acétate de dexaméthasone (Doxiproct® Plus) ou le polycrésulène (Faktu®) combinés avec des anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigus (cf. Encadré 1, p. 11).
- Et de tels cas réactions d'hypersensibilité sont possibles. À l'apparition d'une réaction allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Faktu®). L'apparition d'effets cutanés ne peut être exclue après un traitement prolongé (Doxiproct® Plus).
- Mode de vie: vivre une activité physique quotidienne, à l'hygiène anale après chaque défécation, à une prise suffisante de liquide et à une alimentation riche en fibres.

Encadré 7: Conclusion - à remettre pour le conseil en officine
- Les symptômes occasionnels par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des saignements péri-anaux, un gonflement péri-anal ou un prolapus, un prurit, des saignements et des sensations de brûlure.
- Les pommades rectales et les suppositoires constituent uniquement un traitement symptomatique et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits après la défécation. Utiliser une canal pour appliquer la pommade profondément dans le rectum.
- Liste B+ - dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on peut également utiliser l'acétate de dexaméthasone (Doxiproct® Plus) ou le polycrésulène (Faktu®) combinés avec des anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigus (cf. Encadré 1, p. 11).
- Et de tels cas réactions d'hypersensibilité sont possibles. À l'apparition d'une réaction allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Faktu®). L'apparition d'effets cutanés ne peut être exclue après un traitement prolongé (Doxiproct® Plus).
- Mode de vie: vivre une activité physique quotidienne, à l'hygiène anale après chaque défécation, à une prise suffisante de liquide et à une alimentation riche en fibres.

Effet et mécanisme d'action (liste B+)
Doxiproct® Plus: le dibucérate de calcium exerce un effet anesthésique, anti-inflammatoire et antiprurigineux. Dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, la durée de traitement est limitée à 3 jours en raison de l'effet secondaire de l'acétate de dexaméthasone (cf. Encadré 3).
Faktu®: le polycrésulène coagule le tissu nécrologique ou pathologique en cas d'hémorroïdes, rétrécit et provoque une contraction des petits vaisseaux sanguins (effet des calcium). De plus, il stimule la redistribution et prévient les inflammations par son effet bactéricide. L'anesthésique local cinchocaïne exerce un effet analgésique.
Effet et mécanisme d'action (liste B+)
Doxiproct® Plus: le dibucérate de calcium exerce un effet anesthésique, anti-inflammatoire et antiprurigineux. Dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, la durée de traitement est limitée à 3 jours en raison de l'effet secondaire de l'acétate de dexaméthasone (cf. Encadré 3).
Faktu®: le polycrésulène coagule le tissu nécrologique ou pathologique en cas d'hémorroïdes, rétrécit et provoque une contraction des petits vaisseaux sanguins (effet des calcium). De plus, il stimule la redistribution et prévient les inflammations par son effet bactéricide. L'anesthésique local cinchocaïne exerce un effet analgésique.

Recommandations
Il est essentiel d'expliquer en détail l'utilisation des divers médicaments. L'emploi de canules permet de mieux atteindre les lésions situées dans le canal anal. Certaines causes locales sont dotées d'effets sélectifs (ex. Faktu®), ce qui permet, en exerçant une légère pression sur le taboulet de réajuster la pommade uniformément sur les zones malades.⁹

Source:
1. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
2. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
3. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
4. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
5. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
6. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
7. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
8. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>
9. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17519102>

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



Encadré 3: Conclusion - à retenir pour le conseil en officine

- Les **symptômes** occasionnés par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des **saignements péri-anaux**, un **gonflement péri-anal** ou un **prolapsus**, un **prurit**, des **suintements** et des **sensations de brûlure**.
- Les **pommades rectales** et les **suppositoires** constituent uniquement un **traitement symptomatique** et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits **après la défécation**. Utiliser une canule pour appliquer la pommade profondément.
- **Liste B+**: dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on utilise l'acétate de dexaméthasone (**Doxiproct® Plus**) ou le polycrésulène avec des anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigu.
- **EI**: de très rares **réactions d'hypersensibilité** sont possibles. À l'apparition d'une réaction allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Facteur de risque: **phés** cutanées ne peut être exclue après un traitement prolongé).
- **Mode de vie**: veiller à une **activité physique** quotidienne, à l'**hygiène** après la défécation, à une prise suffisante de **liquide** et à une alimentation riche en fibres.
- Les **drapeaux rouges** comme p. ex. la **douleur** ne font pas partie de la symptomatologie typique des hémorroïdes et doivent par conséquent être **examinés** attentivement pour exclure d'autres affections anales (cf. **Encadré 2, p. 1**).

Encadré 1: Conditions à la remise simplifiée sans ordonnance^{2,4}

- Uniquement chez les **adultes**
- **Durée d'utilisation** limitée (cf. **Tabl. 1, p. 2**)
- Remise par un-e pharmacien-ne en personne
- Présence physique du ou de la patient-e
- Devoir de consignation, y c. information permettant de comprendre la décision de remise
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Encadré 2: Drapeaux rouges

- Âge <18 ans
- Douleur anale intense avec difficultés d'exonération
- Troubles associés à une constipation chronique (>3 mois)
- Fièvre
- Saignements péri-anaux
- Symptômes présents depuis >7 jours et pas d'amélioration malgré le traitement
- Déficit immunitaire
- Épisodes fréquemment récidivants de saignements hémorroïdaires
- Facteurs de risque de cancer du côlon (>50 ans, maladie inflammatoire (chronique) de l'intestin, polypes ou cancer du côlon dans l'anamnèse familiale)
- Selles noirâtres (sans prise de fer)

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



Options thérapeutiques:

Tableau 1: Spécialités autorisées en Suisse pour le traitement des hémorroïdes^{2,4}

Principes actifs	Spécialité	Liste	Posologie et durée du traitement
Fluocinolone, lidocaïne	Procto-Synalar® N pommade, supp., emballage combiné	B	Pommade: 2–3 applications par jour Supp.: 2 applications par jour max. 2–3 semaines
Prednisolone, cinchocaïne	Scheriproct® pommade, supp.	B	Pommade: 2–4 applications par jour Supp.: 2–3 applications par jour max. 4 semaines
Dobésilate de calcium, acétate de dexaméthasone, lidocaïne	Doxiproct® Plus pommade	B+	2–3 applications par jour max. 3 jours*
Policrésulène, cinchocaïne	Faktu® pommade, supp.	B+	2–3 applications par jour max. 1 semaine*
Dobésilate de calcium, lidocaïne	Doxiproct® pommade	D	2–3 applications par jour max. 2 semaines
Hamamelis virginiana	Hametum®-Haemo supp., Hametum® pommade	D	Pommade: 2 applications par jour Supp.: 2–3 applications par jour max. 2 semaines
Tribénoside, lidocaïne	Procto-Glyvenol® crème, supp.	D	2 applications par jour max. 2 semaines
Lidocaïne, camphre racémique, lévomenthol	Sulgan-N® ong., supp., lingettes médicinales	D	Ong./supp.: 2–3 applications par jour max. 2 semaines Lingettes médicinales: si besoin
Écorce de marronnier, feuilles d'hamamélis, antimoine	Supp. contre les hémorroïdes Weleda	D	2 applications par jour max. 2 semaines

Proposition:
Doxiproct® Plus

Antihémorroïdaires (cf. tableau 1)

Les antihémorroïdaires sont utilisés pour soulager les symptômes aigus. On disposait jusqu'ici de préparations combinées vendues sans ordonnance contenant un anesthésique local (lidocaïne, cinchocaïne) et un phlébotonique (dobésilate de calcium, tribénoside, flavonoïdes). La liste B+ donne désormais accès à des produits contenant des corticoïdes de la classe 2 (Doxiproct® Plus) et du policrésulène (Faktu®). La remise de corticoïdes est particulièrement utile en cas de prurit sévère. Le policrésulène exerce un effet spécifique contre les saignements.⁴

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



Fibres alimentaires

Selon les lignes directrices,^{5,7} le traitement des hémorroïdes repose sur des modifications du mode de vie et de l'alimentation. Une méta-analyse⁸ et une revue Cochrane⁹ sont arrivées à la conclusion qu'un apport accru en fibres alimentaires améliore les symptômes des saignements hémorroïdaires et un prolapsus de bas grade (niveau de preuve A). De mauvaises habitudes de défécation et un transit intestinal perturbé sont associés à la progression des hémorroïdes.¹ La régularisation du transit intestinal est recommandée à n'importe quel stade des hémorroïdes.⁵

n° 14 / 31.07.2021: Remise simplifiée sans ordonnance: indications et médicaments
Page 4/8

i.m@il
Offizin

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Constipation				
macrogol 3350, bicarbonate de sodium, chlorure de sodium, chlorure de potassium	MOVICOL / sans arôme	pdr	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	adultes uniquement
	MOVICOL prête à l'emploi	sol buvable		
	macrogol gén.	pdr		enfants dès 6 ans
	MOVICOL Junior sans arôme	pdr		
	Macrogol Junior gén.	pdr		
picosulfate de sodium	LAXOBERON gouttes laxatives	gtt		
Crise hémorroïdaire aiguë (cf. article i.mail n° 23/2021)				
dobésilate de calcium, lidocaïne HCl, acétate de dexaméthasone	DOXIPROCT Plus	pommade	max. 3 jours	adultes uniquement
policrésulène, cinchocaïne HCl	FAKTU	supp / pommade	max. 1 semaine	
Obésité				
orlistat	XENICAL 120 mg	caps	12 semaines	adultes uniquement
	orlistat 120 mg gén.	caps		

* médicament de l'ancienne liste C (Liste B-)

Abbreviations: caps: capsules, cpr: comprimés, gén.: génériques, GR: gastrorésistant, gtt: gouttes, HCl: chlorhydrate, MUPS: Multi-unit Pellet-system, orodisp: orodispersible, pdr: poudre, ret: retard, sol: solution, susp: suspension, supp: suppositoires

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



Plan thérapeutique :

Doxiproct® Plus

- 2-3 applications par jour
- Application externe ou interne (canule)
- Durée du traitement sans ordonnance: max. 3 jours (EI si traitement prolongé: atrophie cutanée)

Movicol

- Dissoudre 1 sachet dans 125ml d'eau et boire

Documentation de la remise dans le dossier patient:

- **Indication:** crise hémorroïdaire aiguë depuis 1 jour
- **Contre-indication / drapeaux rouges:** aucuns (symptômes depuis 1 jour, pas de douleurs,...)
- **Co-médication:** aucune
- **Suivi:** → Suivi en officine si prurit persiste après 3 jours
→ Consultation médicale si symptômes persistent >7 jours ou si apparition de drapeaux rouges



Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aiguë



Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique du patient ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: crise hémorroïdaire aiguë ✓
- Client adulte ✓
- Durée de traitement: max. 3 jours ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aiguës



Mardi, 14h, se présente dans votre pharmacie:

- Fortes douleurs dentaires depuis ce matin
- Rendez-vous chez le dentiste demain à 17h

Souhaite quelque chose en attendant son rendez-vous de demain

Historique médicamenteux:

- Cipralex 10mg 1-0-0 depuis 1 an
- Dafalgan 500mg 2 comprimé ce matin à 9h, n'a montré qu'un léger effet antalgique

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aiguës



Options thérapeutiques:

Liste D:

- Paracétamol 500mg; max. 4g / j
- Ibuprofène 400mg; max. 1200mg / j

Effet antalgique insuffisant en cas de fortes douleurs!

Liste B+:

- Paracétamol 1g; max. 3g / j
- Métamizole 500mg; max. 3000mg / j
- Ibuprofène 600mg; max 1800mg / j
- Diclofenac 50mg; max. 150mg / j
- Acide méfénamique 500mg; max. 1500mg/j
- Naproxène 500mg; max. 1000mg/j
- Acide acétylsalicylique 1000mg; max. 3000mg /j

Pas d'effet anti-inflammatoire.

Evtl. en plus d'un AINS pour renforcer l'effet antalgique

Bonnes options thérapeutiques!

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aiguës



n° 14 / 31.07.2021: Remise simplifiée sans ordonnance: Indications et médicaments
Page 3/8

DOULEURS AIGUES

• Sont exclues les douleurs chroniques, les douleurs neuropathiques et toutes les douleurs qui nécessitent un diagnostic médical préalable à une médication.
• La remise sans ordonnance/sans consultation préalable d'un médecin peut être effectuée sous réserve des données de l'information sur le médicament, en particulier de la limite d'âge et d'autres restrictions.
• La dose journalière maximale indiquée s'applique aux adultes.

Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
acide acétylsalicylique	ASPIGAC Forte 1000 mg	pdv	max. 1 semaine	dose journalière max. 3000 mg
	VOLTARENE 25 mg	drag GR		
diclofénac	diclofénac 25 mg gén.	cpr GR / caps	max. 1 semaine	dose journalière max. 150 mg
	VOLTARENE 50 mg /rapide	drag GR / drag		
	diclofénac 50 mg gén. /rapide	cpr GR / caps / cpr		
	VOLTFAST 50 mg	pdv		
	FLECTOR EP 50 mg	granulé		
	VOLIARENE 15 mg/ml	gltt		
	VOLIARENE 12.5 mg / 25 mg / 50 mg	supp		
INFLAMAC 12.5 / 50 mg	supp			
ibuprofène	BRUFEN 200 mg	cpr	max. 1 semaine	dose unique max. 600 mg dose journalière max. 1800 mg
	ibuprofène 200 mg gén.	cpr		
	BRUFEN 400 mg	cpr		
	ibuprofène 400 mg gén.	cpr / granulé		
	BRUFEN 600 mg	cpr / granulé		
	ibuprofène 600 mg gén.	cpr / granulé		
	AI GAFOR 100 mg/5ml	susp		
	ibuprofène 100 mg/5 ml gén.	susp		
NUROFEN Junior Forte 200mg/5ml	susp			
kétoprofène	FASTUM 25 mg/g	gel	max. 1 semaine	
	PONSTAN 250 mg	caps		
acide méfénamique	acide méfénamique 250 mg gén.	caps	max. 1 semaine	dose journalière max. 1500 mg
	PONSTAN 500 mg	cpr		
	acide méfénamique 500 mg gén.	cpr		
	PONSTAN 125 mg	supp		
	acide méfénamique 125 mg gén.	supp		
	PONSTAN 500 mg	supp		
	acide méfénamique 500 mg gén.	supp		
métamizole	NOVALGIN 500 mg	cpr	max. 1 semaine	enfants exclus dose journalière max. 3000 mg
	métamizole 500 mg gén.	cpr		
	NOVALGIN 500 mg/ml	gltt		
	métamizole 500 mg/ml gén.	gltt		
	NOVALGIN 1000 mg	supp		
naproxène	PROXEN 250 mg	cpr	max. 1 semaine	dose journalière max. 1000 mg
	naproxène 250 mg gén.	cpr		
	PROXEN 500 mg	cpr		
	naproxène 500 mg gén.	cpr		
naproxène sodique	APBANAX 550 mg	cpr	max. 1 semaine	dose journalière max. 1100 mg
	DAFALGAN 1000 mg	cpr, cpr eff		
paracétamol	paracétamol 1000 mg gén.	cpr	max. 1 semaine	dose journalière max. 3000 mg
	Ben-u-ron 1000 mg	supp		
		supp		

Abbreviations: caps: capsules, cpr: comprimés, drag: dragées, eff: effervescent, gén.: génériques, GR: gastro-résistant, gltt: gouttes, pdv: poudre, supp: suppositoires, susp: suspension

Conditions de remise spécifiques à l'indication:

- Durée de traitement **max.: 1 semaine**
- Douleurs chroniques / neuropathiques **exclues!**

Proposition:

Acide méfénamique 500mg, 1 cpr. toutes les 8h

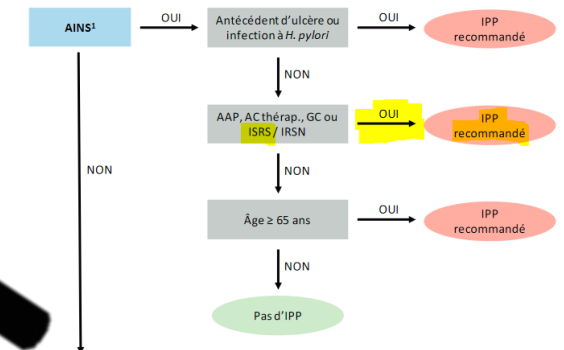
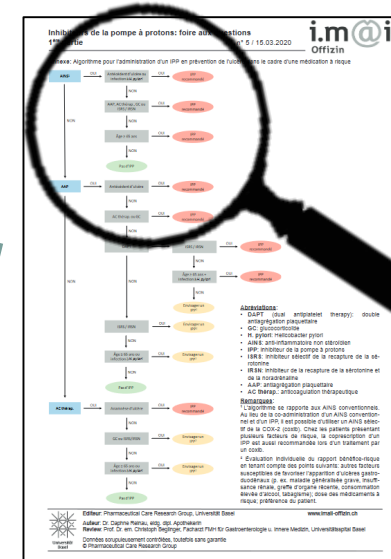
Liste B+: Cas pratique

Douleurs aiguës



Interaction: AINS + ISRS → risque d'hémorragies gastro-intestinales augmenté

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Nausées, vomissements				
dompéridone	MOTILIMUM 10 mg * / lingual * / Gastrozan *	cpr / cpr orodisp		
	dompéridone 10 mg gén. *	cpr orodisp		
	MOTILIMUM 1 mg/ml	susp		
Reflux gastro-œsophagien (cf. article i.mail n° 5/2020 et article i.mail n° 7/2020)				
dexlansoprazole	DEXILANT 30 mg	caps ret		
ésoimeprazole	NEXIUM 20 mg / 10 mg	MUPS / granulés		
	ésoimeprazole 20 mg gén.	cpr GR / MUPS / caps		
lansoprazole	AGOPTON 15 mg	caps		
	lansoprazole 15 mg gén.	caps		
oméprazole	ANTRAMUPS 10 mg / 20 mg	MUPS	max. 2 semaines	adultes uniquement
	oméprazole 10 mg / 20 mg gén.	cpr GR / MUPS / caps		
pantoprazole	PANTOZOL 20 mg	cpr GR		
	pantoprazole 20 mg gén.	cpr GR		
rabéprazole sodique	PARIET 10 mg	cpr GR		
	rabéprazole 10 mg gén.	cpr GR		



Proposition:
Pantoprazole 20mg

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aiguës



Plan thérapeutique d'ici le rendez-vous chez le dentiste:

- Ponstan® 500mg, 10 cpr.:
Aujourd'hui: 1 cpr. de suite, 1 cpr. au coucher vers 22h
Demain: 1 cpr. au lever, 1 cpr. 8h plus tard
- Pantoprazole 20mg, 14 cpr.:
1 cpr. de suite, 1 cpr. au lever demain matin; prise 1h avant le petit-déjeuner
- Dafalgan 500mg, 16 cpr.:
en réserve 1-2 cpr. toutes les 6h, max. 8 cpr / jour

Documentation de la remise dans le dossier patient:

- **Indication:** fortes douleurs dentaires depuis ce matin
- **Contre-indication / drapeaux rouges:** aucuns (pas d'antécédents cardiaques, rénaux ou gastriques)
- **Co-médication:** Cipralex 10mg 1-0-0 → interaction avec l'AINS. Remise d'un IPP (Pantoprazole 20mg)
- **Suivi:** rendez-vous chez le dentiste demain à 17h



Liste B+: Cas pratique

Douleurs aiguës



Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique du patient ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: douleurs aiguës ✓
- Durée de traitement max. 1 semaine ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

Liste B+: Cas pratique

Gale

Samedi, 16h, se présente dans votre pharmacie:

- Fortes démangeaisons depuis env. 5 semaines
- Au poignet et entre les doigts
- Surtout la nuit

Souhaite une crème contre les démangeaisons

Historique médicamenteux:

- aucun



Liste B+: Cas pratique

Gale



DERMATOSES (suite page 2)				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Infections cutanées bactériennes				
sulfadiazine argentique, hyaluronate de sodium	IALUGEN PLUS	crème		
Herpès				
aciclovir	ZOVIRAX aciclovir 50 mg/g gén.	crème		
Verrues				
acide monochloracétique	ACETOCAUSTIN liq	sol		
trétinoïne, urée, dexpanthénol	CARBAMID VAS 0.03 Widmer	crème		
Parasitoses / gale (cf. article i.mail n° 10/2019 vers. Liste B+)				
perméthrine	SCABI-MED 5 %	crème		
Acné				
adapalène	DIFFERIN	crème / gel	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	documenter la confirmation de l'absence de grossesse et l'information sur le risque en cas de grossesse
isotrétinoïne	ROACCUTAN	gel		
trétinoïne	AIROL 0.05 %	crème / lotion		

DERMATOSES (suite page 2)

TRAITEMENT de la gale

INTRODUCTION
Depuis 2014, une crème à base de perméthrine 5 % (Scabi-med®) est autorisée en France pour le traitement de la gale (gale sarcoptique, scabiose). C'est la seule option thérapeutique actuellement autorisée en France. Depuis avril 2020, la perméthrine se trouve sur la liste des médicaments et des médicaments pouvant être considérés et remis par les pharmaciennes et pharmaciens sans prescription médicale*. Pour la remise simplifiée sans ordonnance de perméthrine 5% s'appliquent les conditions générales de vente dans l'article 1041 (n° 10/2019) et dans l'encadré 1.

La gale fait partie des maladies de la peau les plus courantes dans le monde et elle peut survenir à tout âge. Elle est causée par l'acarien *Sarcoptes scabiei* (sarcobite) qui atterrit dans la couche cornée. Cette altération de la barrière cutanée permet au parasite de pénétrer dans la peau, particulièrement près des zones de flexion, particulièrement près des plis cutanés et de la cheville.


Le traitement par alliage typique peut être absent dans ce cas de figure.

TRAITEMENT
En France, la perméthrine est considérée comme l'agent topique de première intention contre de nombreuses formes de gale. Une revue systématique récemment publiée indique que les traitements les plus efficaces sont la perméthrine qui soigne les zones les plus touchées par la gale (paumes, poignets, les espaces interdigitaux des mains et des pieds, le pli du coude, les aisselles, les mamillaires, la ligne de ceinture, la région axillaire, le périnée, le scrotum, le pli du genou ou les bords de pieds). Chez les enfants, la nuque, la tête, la paume et la plante des pieds sont souvent touchées. Les personnes immunodéprimées ainsi que les nourissons et les enfants en bas âge ont tendance à développer une gale hyperkératose généralisée (caractérisée par une hyperkératose généralisée, une éruption papuleuse et des nodules). Les personnes immunodéprimées ainsi que les nourissons et les enfants en bas âge ont tendance à développer une gale hyperkératose généralisée (caractérisée par une hyperkératose généralisée, une éruption papuleuse et des nodules). Les personnes immunodéprimées ainsi que les nourissons et les enfants en bas âge ont tendance à développer une gale hyperkératose généralisée (caractérisée par une hyperkératose généralisée, une éruption papuleuse et des nodules).

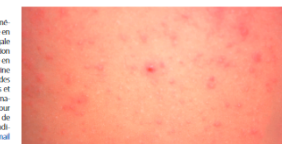
Encadré 1: conditions de remise*

- Remise par le / la pharmacien(ne)
- Remise par le / la pharmacien(ne) / le pharmacien(ne)
- Documentation de la remise et des éléments relatifs à la décision
- Frais de remise aux termes inscrits ou qu'il s'agit

*Selon l'arrêté n° 2014-12-19 relatif aux modalités de délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux à usage médical sans ordonnance médicale.



Traitement de la gale



Encadré 2: Scabi-med® - Remettre pour le conseil en pharmacie

- Quantité nécessaire pour une application : adultes : 1 tube (10g), enfants de 6 à 12 ans : 1/2 tube, enfants de 1 à 5 ans : 1/4 de tube
- Instructions d'application : appliquer sur l'ensemble du corps à partir de la nuque (sauf chez les nourissons) jusqu'en bas sur le cuir chevelu et le visage, en évitant le contour des yeux et de la bouche. Laisser agir pendant au moins 1 heure.
- Répéter le traitement après 7 à 14 jours en cas de gale récidivante. Application de nouvelles efflorescences, d'immunoglobulines, de gale hyperkératose ou chez les résidents de long séjour.
- Tablettes toutes les personnes en contact avec le même jour
- Les dermatologues et infirmières peuvent prescrire pendant quelques semaines, mais l'absence de traitement après 14 jours en cas de gale récidivante.
- Accompagner une boîte séparée pour le traitement de suivi
- Motus complémentaires : remettre des tubes écrites (par ex. [Info clients i.m@il](#)) (10/2019)

PERSONNES EN CONTACT
La transmission est interhumaine par contacts cutanés directs (chaque durée d'au moins 10 minutes). L'indication est de donner une prophylaxie de transmission aux personnes en contact direct avec la personne atteinte. Une transmission indirecte est possible si l'infection est présente sur le corps. En cas de gale hyperkératose, les personnes en contact direct avec la personne atteinte doivent être traitées avec une perméthrine 5%.

CONCLUSION
La gale (scabiose) est une parasitose à transmission interhumaine nécessitant un contact cutané étroit. Elle se caractérise par des efflorescences cutanées typiques et des démangeaisons nocturnes. Le traitement de première intention est en général la thérapie topique par une crème à 5 % de perméthrine (Scabi-med®). La crème doit être appliquée sur le corps entier pour couvrir la totalité de la surface cutanée. La période d'incubation est de 2 à 6 semaines, chez les enfants en particulier. La période de contagiosité est de 3 à 6 semaines en cas de première infection. La ligne directrice allemande 511 recommande le traitement concomitant de toutes les personnes en contact étroit (membres de la famille, de la communauté, des collègues, collègues et proches) pendant un contact étroit, même si celles-ci ne présentent pas encore de symptômes cutanés. La période d'incubation étant de 2 à 6 semaines, le traitement de toutes ces personnes doit avoir lieu le même jour. Des détails sur les mesures complémentaires figurant dans la fiche d'information pour clients et clients de mail official "traitement par Scabi-med".

SCABI-MED®: BON À SAVOIR
Scabi-med® (perméthrine à 5%) est une crème conditionnée en tube de 10g remboursée par l'assurance obligatoire de soins. Un tube suffit pour une application unique chez un adulte. Un tube par application suffit chez les enfants de 6 à 12 ans et un 1/4 de tube chez les enfants de 1 à 5 ans. Après cette dose et au après un bain, appliquer la crème sur tout le corps à partir de la nuque (sauf chez les nourissons), en évitant les zones autour des yeux et de la bouche. L'application d'une deuxième personne est nécessaire pour

tertière. À l'officine, lors de la remise de Scabi-med®, on conseillera d'utiliser des gants jetables pour l'application, des gants en coton pour couvrir les mains après l'application et une lotion corporelle pour le suivi du traitement.

Liste B+: Cas pratique

Gale



Encadré 2 : Scabi-med® - l'essentiel pour le conseil en pharmacie

- Quantité nécessaire pour une application : adultes : 1 tube (30g), enfants de 6 à 12 ans : ½ tube, enfants de 1 à 5 ans : ¼ de tube
- Instructions d'application : appliquer sur l'ensemble du corps à partir de la mâchoire inférieure (enfants : appliquer en plus sur le cuir chevelu et le visage, en évitant le contour des yeux et de la bouche) ; laisser agir pendant au moins 8 heures.
- Répéter le traitement après 7-14 jours en cas de gale étendue, d'apparition de nouvelles efflorescences, d'immunosuppression, de gale hyperkératosique ou chez les résidents de foyers
- Traiter toutes les personnes en contact étroit le même jour
- Les démangeaisons et l'eczéma peuvent persister pendant quelques semaines, mais l'intensité devrait diminuer ; examiner le corps pour détecter de nouvelles efflorescences jusqu'à 6 semaines après le traitement.
- Recommander une lotion soignante pour le traitement de suivi
- Mesures complémentaires : remettre des infos écrites (par ex. [fiche clients imail n° 10/2019](#))

Traitement par Scabi-med®

i.m@il
Offizin

Pour un traitement efficace, veuillez tenir compte des informations suivantes:

Avant l'application

- Se couper les ongles courts.
- Se doucher ou prendre un bain, puis attendre environ 1 heure que la peau soit froide; ne pas appliquer la crème sur la peau chaude.

Application

- Appliquer la crème uniformément sur tout le corps à partir de la mâchoire inférieure. Ne traiter la tête et le visage que si ces parties présentent aussi une éruption cutanée. Ne pas appliquer à proximité des yeux.
- Vous avez besoin de l'aide d'une autre personne pour appliquer la crème sur le corps entier. Pour se protéger contre une contamination, cette personne doit porter des gants à usage unique pour appliquer la crème.
- Après avoir appliqué la crème sur les mains, mettre des gants en coton.
- Laisser la crème agir pendant 8 heures, puis prendre une douche ou un bain.
- Si une zone de peau doit être lavée pendant la période d'application (p. ex. mains, fesses, parties génitales), il faut ensuite remettre de la crème.
- Chez les enfants, appliquer la crème sur le corps entier, y compris la tête (mais sans les zones à proximité de la bouche et des yeux).
- Chez les personnes âgées de plus de 65 ans, traiter également le visage, les oreilles et le cuir chevelu.

Après l'application

- L'éruption cutanée peut encore occasionner des démangeaisons pendant quelques jours à quelques semaines, mais l'intensité devrait diminuer.
- Il est recommandé d'appliquer une lotion corporelle soignante afin d'éviter le dessèchement de la peau.

Répétition de l'application

Une deuxième application n'est recommandée après 7-14 jours que dans les situations suivantes:

- éruptions cutanées sur de grandes surfaces,
- dans les institutions ou lorsque plusieurs personnes vivant en collectivité sont touchées,
- lorsque de nouvelles manifestations cutanées se déclarent (indiquant soit un traitement insuffisant, soit une réinfestation),
- chez les personnes immunodéprimées ou en cas de gale hyperkératosique.

Autres mesures

- Pendant 4 jours, changer tous les jours de vêtements, de linge de lit et de toilette et les laver à 60°C au moins.
- Textiles et objets ne pouvant pas être lavés à 60°C: les stocker pendant 3 jours dans un sac en plastique étanche à température ambiante (21°C ou plus).
- Le stockage pendant au moins 2 heures à la température de -25°C est aussi possible (attention, la plupart des congélateurs ne refroidissent que jusqu'à -18°C).
- Nettoyage intensif à l'aspirateur des meubles rembourrés, des coussins de canapé et des tapis, puis éliminer le filtre de l'aspirateur, ne plus utiliser l'appareil pendant au moins 48 heures.

Coordonnées de contact
(cachet de la pharmacie)



Edizione: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel
Autore: Verena Renggli, Pharmazie, dipl. BSc.
Données soigneusement contrôlées, traitées sans garantie. © Pharmaceutical Care Research Group

www.imail-offizin.ch



Juillet 2021

Liste B+: Cas pratique

Gale



Plan thérapeutique :

Scabi-med® crème

- Appliquer ce soir le contenu du tube entier selon les indications de la fiche remise

Optiderm® crème

- A partir de demain: appliquer matin et soir contre les démangeaisons et pour le soin de la peau irritée

Gants en latex pour l'application de la crème par une tierce personne (dos)

Gants en coton pour recouvrir les mains la nuit

Documentation de la remise dans le dossier patient:

Indication: suspicion de gale avec fortes démangeaisons entre les doigts et aux poignets depuis 5 semaines. Remise d'une fiche info clients.

Contre-indication : pas d'hypersensibilité aux astéracées

Co-médication: aucune

Suivi: réévaluation en officine dans 14 jours et dans 6 semaines



Liste B+: Cas pratique

Gale



Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique du patient ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: gale ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



Jeudi, 17h30, se présente dans votre pharmacie:

- Forte toux sèche depuis une semaine, dérange surtout la nuit pour dormir
- Infection Covid il y a 10 jours, plus de fièvre depuis 1 semaine
- N'est pas enceinte, n'allait pas, aucune comorbidité

Aimerait quelque chose de plus efficace que les médicaments conseillés il y a 3 jours

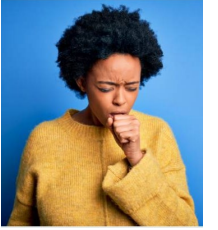
Historique médicamenteux

Médicaments achetés sur votre conseil il y a 3 jours:

- Nitux® 20ml au coucher, pas d'amélioration constatée
- Pulmex® le soir sur la poitrine
- Vitamine C 500mg 1 gélule par jour

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



Options thérapeutiques: antitussifs

Liste D:

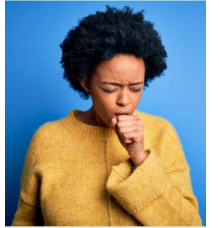
- Nitux® (Morclofone)
 - Demo Tussol®, NeoCitran Antitussif (Butamirate)
 - Prétuval Grippe (Dextrométhorphane + Paracetamol + pseudoéphédrine)
 - Solmucalm® (Chlorphénamine + acétylcystéine)
- Effet antitussif insuffisant en cas de forte toux!
- Non adaptés à la toux sèche / sans fièvre

Liste B-:

- Codéine
 - Pholcodine
 - Dextrométhorphane
 - Oxoméazine
- Bonnes options thérapeutiques!

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche

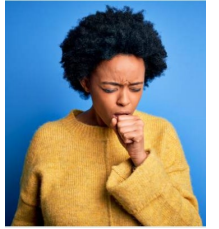


SWISSmedic		Umteilungen in die Abgabekategorie B gemäss Art. 45, Abs. 3 der Arzneimittelverordnung (VAM, SR 812.212.21) Reclassifications dans la catégorie de remise B selon l'art. 45, al. 3 de l'ordonnance sur les médicaments (OMéd, RS 812.212.21)				
		Stand/Etat au				
		24.03.2022				
Zulassung s-nummer	Bezeichnung des Arzneimittels	Abgabekategorie Arzneimittel	Datum der Verfügung	Publikation Swissmedic Journal (ca. 7 Wochen nach Verfügung)	Besondere Angaben	Entscheid rechtskräftig (30 Tage nach Verfügung + allfällige Gerichtsferien)
N° d'autorisation	Dénomination du médicament	Cat. de remise du médicament	Date de la décision	Publication dans le Journal Swissmedic (environ 7 semaines après)	Indications particulières	Entrée en force de la décision (30 jours après la décision (+ éventuelles vacances))
↕	↕	↕	↕	↕		↕
36736	Benoceten, Tabletten	B	23.01.2020	12/2021		Ja/Oui
41925	Benoceten, Tropfen	B	23.01.2020	12/2021		Ja/Oui
55818	Benylin mit Codein N, Hustensirup	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui
39639	Bexin, Hustensirup	B	28.08.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
40018	Calmerphan-L, Sirup	B	28.08.2019	06 2021		Ja/Oui
60540	Codicalm, Sirup	B	25.07.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
66331	Coditussin, Bronchialpastillen	B	25.07.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
39255	Makatussin Comp., Hustensirup	B	20.06.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
55274	Makatussin, Hustentropfen	B	20.06.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
23774	Paracodin, gocce	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui
52006	Pectocalmine junior N, sans sucre, sirop	B	02.07.2019	08/2020	Verzicht auf Zulassung per 13.08.2020	Verzicht auf Zulassung
52005	Pectocalmine N, sans sucre, sirop	B	02.07.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
12874	Pectocalmine N, sirop	B	02.07.2019		Beschwerdeverfahren hängig	
59383	Pharmacieplus Bronchialpastillen mit Codein, Lutschpastillen	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 43836 Iropect Bronchialpastillen, Lutschpastillen	Verzicht auf Zulassung
42636	Phol-Tussil, Sirup	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui

Nombreuses spécialités encore en liste C, reclassification pas encore entrée en force à ce jour (ex: Makatussin®, Bexine®, Pectocalmine®,...) → zone grise pour la remise sans ordonnance

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



n° 22 / 30.11.2021 – série liste B+
Antitussifs – quel produit conseiller?

Page 1/3

i.m@il
Offizin

Antitussifs – quel produit conseiller?

INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, plusieurs antitussifs ont passé de la catégorie de remise C à la catégorie de remise B (cf. article l.mali n° 14/2021).¹ La remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance permet aux pharmaciennes de continuer à dispenser ces médicaments sous certaines conditions (cf. article l.mali n° 9/2020, mäj 2021) en recourant à la prescription pharmacoutique. Le présent aperçu se base sur l'article l.mali n° 7/2019 et a pour but d'aider les pharmaciennes à trouver l'antitussif le mieux adapté à chaque patient parmi le grand nombre de préparations et de formes galéniques disponibles et à occlure les drapeaux rouges (cf. Encadré 1). Il est à noter que la remise simplifiée sans ordonnance n'est possible que dans les cas de toux aiguë, c'est-à-dire n'excédant pas trois semaines.

Le présent article traite spécifiquement des antitussifs ainsi que des produits combinant principes actifs antitussifs et expectorants (cf. Tableau 1, p. 2). Toutefois, il est peu logique de combiner un antitussif avec un expectorant puisqu'une sécrétion muqueuse accrue nécessite une expectoration.² Les antitussifs sont indiqués en cas de toux d'irritation sèche perturbant le sommeil. Ils agissent sur le réflexe tussigène en inhibant le centre de la toux (action centrale) ou en inhibant les récepteurs du système bronchique (effet périphérique). D'une manière générale, le niveau de preuve pour l'indication toux sèche est faible et on

manque d'études fiables. L'efficacité des antitussifs, c'est-à-dire leur effet essentiellement symptomatique, est perçue comme bénéfique par certaines personnes, ce qui justifie leur emploi à court terme. Par contre, leur influence sur la durée de la bronchite n'est pas démontrée. Le bénéfice possible se limite donc à un soulagement subjectif du réflexe tussigène.

ALCALOÏDES OPIOÏDES ET DÉRIVÉS

Codéine et dihydrocodéine
Les deux principes actifs sont métabolisés en morphine; ils inhibent l'excitabilité réflexe du centre de la toux dans le bulbe rachidien en se liant aux récepteurs opioïdes. Ils exercent également un effet analgésique.^{3,4} ATTENTION: la capacité de réaction et l'aptitude à la conduite peuvent être perturbées.⁵

- CI: insuffisance respiratoire, dépression respiratoire et états dans lesquels une dépression du centre respiratoire doit être évitée (p. ex. crise d'asthme aiguë ou asthme sévère), dépendance aux opioïdes, femmes qui allaitent, métaboliseurs ultrarapides du CYP2D6
- IA: renforcement de l'effet (dépression respiratoire) avec d'autres dépresseurs du SNC (cf. Encadré 2); ne pas combiner avec des inhibiteurs de la MAO⁶
- EI: similaires à ceux observés sous opioïdes, p. ex. sédation, dépression respiratoire, constipation, dépendance (ATTENTION aux métaboliseurs rapides)⁷
- Niveau de preuve: pas plus efficaces que le placebo en cas de toux aiguë, peuvent améliorer le repos nocturne⁸

La transformation de la **codéine** en morphine par le CYP2D6 est d'une part à l'origine de l'effet analgésique et représente d'autre part un risque de dépression respiratoire mortelle chez les métaboliseurs «ultrarapides». Comme le CYP2D6 ne subit pratiquement aucune induction par des médicaments, des intoxications par morphine en cas de comédication ne sont pas à craindre.⁷ Contrairement à l'effet analgésique, l'effet antitussif de la codéine semble indépendant du CYP2D6, ce qui implique que, dans le cadre du traitement antitussif, aucune autre mesure n'est nécessaire en cas de comédication avec des inhibiteurs du CYP2D6.⁹

Encadré 2: Substances exerçant un effet dépresseur sur le SNC^{6,16}

- Alcool
- Barbituriques
- Sédatifs
- Myorelaxants
- Narcotiques
- Benzodiazépines
- Neuroleptiques
- Antihistaminiques
- Inhibiteurs de la MAO
- Analgésiques/antitussifs
- Antidépresseurs (tricycliques p. ex.)

Les substances anormogènes (synonyme sérotoninergique), enfants <1 an¹⁷

- IA: si utilisation concomitante d'inhibiteurs du CYP2D6 risque de forte augmentation de sa concentration avec renforcement des effets sur le SNC. L'alcool peut renforcer les EI. L'administration simultanée de médicaments sérotoninergiques peut déclencher un syndrome sérotoninergique.¹⁸
- EI les plus fréquents: symptômes neuropsychologiques, potentiel d'abus, nausées, vomissements, constipation¹⁹
- Niveau de preuve: pas supérieur au placebo chez l'enfant; chez l'adulte, données contradictoires.²⁰ Les doses journalières autorisées sont probablement trop faibles²¹
- Abus en tant que drogue récréative: effets psychoactifs à haute dose (à partir de 1,5–2,5 mg/kg)²²

Encadré 3: Conclusion – à retenir pour le conseil en officine

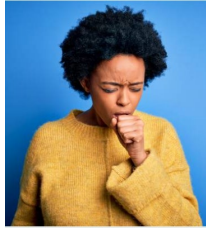
- Pour éviter de susciter de fausses attentes, expliquer aux patients que la toux peut avoir une **durée naturelle de deux à trois semaines**, qu'elle a généralement un **caractère autolimitant** et que les antitussifs ont une efficacité limitée.
- Tenir compte des **CI**, surtout celles des antitussifs: importantes sécrétions muqueuses, insuffisance respiratoire, risque de dépression respiratoire, asthme aigu; selon le principe actif, états susceptibles de s'aggraver sous anticholinergiques (troubles mictionnels p. ex.).
- Vérifier les **IA potentielles**: autres médicaments et substances à effet dépresseur sur le SNC (cf. Encadré 2, p. 1), médicaments sérotoninergiques, antidépresseurs tricycliques et/ou autres principes actifs anticholinergiques.
- Expliquer les **EI potentiels**: constipation, nausées, sédation ou somnolence, dépression respiratoire et/ou EI anticholinergiques.
- Identifier les **drapeaux rouges** (cf. Encadré 1, p. 1) et tenir compte des diagnostics différentiels: pneumonie, covid-19, syndrome d'écoulement post-nasal (raclements de gorge fréquents, rhinorrhée), reflux gastro-œsophagien, asthme, inhibiteurs de l'ECA (apparition d'une toux sèche au cours de la première semaine de traitement), insuffisance cardiaque (essoufflement surtout en position couchée, œdèmes périphériques), embolie pulmonaire (dyspnée, douleurs thoraciques, tachypnée, tachycardie), carcinome pulmonaire (ex-fumeurs, fumeurs, nouvelle apparition d'une «toux du fumeur» chronique).
- Une **toux persistant trois semaines** ou plus doit faire l'objet d'un **contrôle médical**.
- Tenir compte des **conditions générales de remise pour les médicaments de la liste B+/B-** cf. i.mail-Offizin n° 9/2020, mäj 2021 (remise par le/la pharmacien-ne en personne; présence physique du/de la patient-e; consignation de la remise, y c. informations permettant de comprendre la décision de remise; pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent).

Editeur: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel
Autheur: Dr. Christa Schürli, Pharmazentrum DgH, BSL
Revisor: Anne Imbacher, UHS, Pharmazentrum Medizin, Universität Basel
Données soigneusement contrôlées, toutes les sans garantie © Pharmaceutical Care Research Group

www.i.m@il.ch

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



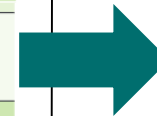
n° 22 / 30.11.2021: Antitussifs – quel produit conseiller?

Page 3/3

i.m@il
Offizin

Tableau 1: Caractéristiques des antitussifs disponibles en Suisse (données au 9.9.2021)^{1,6}

Principe actif (préparation)	toux sèche	sécrétolytique	toux allergique	dilatation des bronches	utilisation diurne	utilisation nocturne (sédatif)	limitation d'âge	potentiel addictif	catégorie de remise
Dextrométhorphane (Bexin [®] , Calmerphan-L [®] , Calmesin-Mepha [®] , Emedrin N [®] , etc.)	x				x	x	dès 1 an°/ dès 2 ans	+	B- [#]
Préparations combinées à base de dextrométhorphane									
+ paracétamol + pseudoéphédrine + vitamine C (Pretuval [®] grippe et refroidissement C, comprimé effervescent)	x			x	x		dès 12 ans		D
+ paracétamol + pseudoéphédrine	x			x	x		dès 12 ans		D



Proposition:
Calmerphan L[®]
15ml au coucher

[°] soumis à ordonnance, exclus de la remise simplifiée en pharmacie. Remise sans ordonnance uniquement dans des cas justifiés.

[#] Décision de reclassification de ce produit de la catégorie C --> B encore en suspens

^{*} La codéine est CI chez les <12 ans et ne doit être utilisée qu'avec prudence chez les 12-18 ans. Codéine Knoll[®] est autorisée à partir de 18 ans.

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



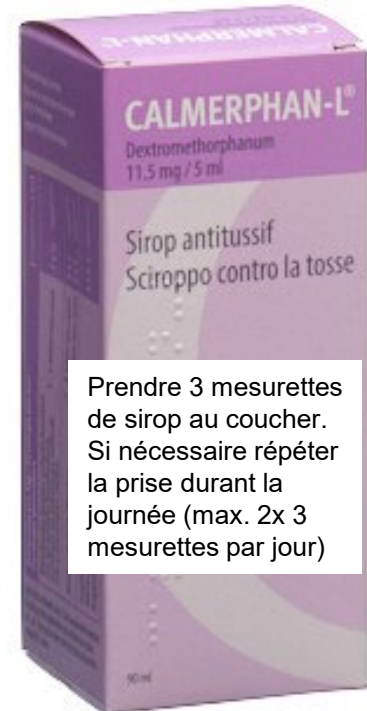
Plan thérapeutique :

Calmerphan-L: sirop antitussif (15mg de dextrométhorphan / 5ml)

- 3 mesurettes le soir au coucher (=15ml, 45mg de dextrométhorphan)
- Si nécessaire: 2-3 mesurettes supplémentaires au cours de la journée
- Max. 2x 3 mesurettes par 24h

Documentation de la remise dans le dossier patient:

- **Indication:** forte toux sèche suite à infection Covid, ne répondant pas au Nitux®
- Pas de suspicion d'abus. Cliente informée du risque sédatif.
- **Contre-indication / drapeaux rouges:** aucun (pas de sécrétion muqueuse, asthme, insuffisance respiratoire,...)
- **Co-médication:** STOP Nitux®, poursuivre Pulmex® et Vitamine C
- **Suivi:** Flacon suffit pour max. 6 jours de traitement (90ml)
 - Suivi en officine si toux persiste après 6 jours
 - Consultation médicale si toux persiste >3 semaine ou si apparition de drapeaux rouges



Prendre 3 mesurettes de sirop au coucher. Si nécessaire répéter la prise durant la journée (max. 2x 3 mesurettes par jour)

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



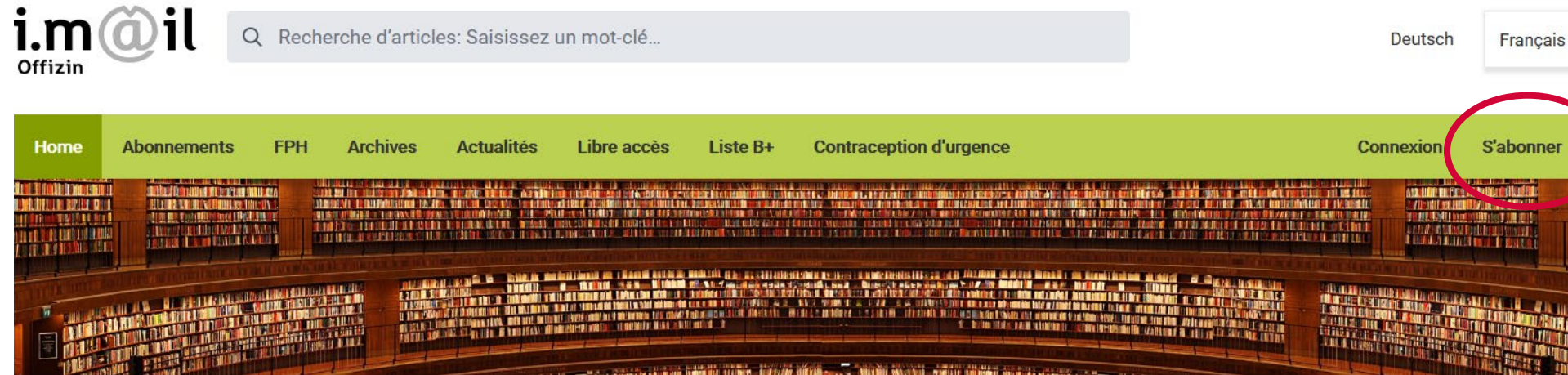
Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique de la patiente ✓
 - Remise par pharmacien-ne en personne ✓
 - Documentation de la remise ✓
 - Indication: toux sèche aigue ✓
-
- Interactions médicamenteuses ✓
 - Contre-indications ✓
 - Plan thérapeutique clair ✓
 - Suivi ✓

Liste B+: Cas pratiques

Autres exemples typiques

- Alopécie androgénique → Finastéride 1mg oral
- Nausées / vomissements d'origine gastro-intestinale → Dompéridone
- Migraines diagnostiquées médicalement → Triptans (+dompéridone)
- Dermatite séborrhéique → Shampoing au Ketoconazole
- Acné vulgaire → adapalén ou (iso-) trétinoïne topique
- Rosacée → ivermectine topique
- Mycose unguéale → amorolfine ou ciclopirox topique
- Urticaire, rhinite ou conjonctivite allergique → bilastine orale, kétotifène oral ou oculaire,...
- Restauration de la flore vaginale → Gynoflor®
- ...



Abonnement annuel classique: CHF 80.- / pharmacie

Abonnement FPH (75 points / an): CHF 150.- / personne

Pris en charge par de nombreux groupes et groupements! Renseignez-vous!

Espace client

Formation postgrade et continue FPH: contrôles de lecture

contrôles de lecture

Sildénafil: remise simplifiée sans ordonnance médicale (liste B+) n° 5 / 15.03.2022

Article

contrôles de lecture (0 / 2)

Bêtabloquants en cas d'asthme ou de BPCO n° 4 / 28.02.2022

Article

contrôles de lecture (0 / 2)

Myorelaxants à action centrale n° 3 / 15.02.2022

Article

contrôles de lecture (0 / 2)

L'insuffisance cardiaque, nouvelle indication des iSGLT2 n° 2 / 31.01.2022

Article

contrôles de lecture (0 / 2)

Abonnement annuel FPH

- 23 articles par année, actuels, basés sur les preuves et indépendants (envoi par e-mail au milieu et à la fin de chaque mois)
- Articles disponibles en allemand et en français
- Fiches clients pour une sélection de thèmes
- Accès illimité aux archives en ligne
- **75 Points FPH** pour la formation postgrade et continue en pharmacie d'officine ou pour la formation continue en pharmacie clinique ou hospitalière (voir sous la [rubrique FPH](#))

Prix: CHF 150.- / année civile (TVA comprise) - [abonnez-vous maintenant!](#)



University
of Basel

Merci
de votre attention.

esther.spinatsch@unibas.ch
imail-offizin@unibas.ch